observatoire des études & carrières

le cnam

Les chiffres clés 2023

Rapport 2023 de l'Observatoire des études et carrières sur les chiffres clés du Conservatoire national des arts et métiers

CHIFFRES CLÉS 2023 : CONCEPTS, SOURCES ET PÉRIMÈTRES

I. Concepts

La mission du Conservatoire national des arts et métiers (Le Cnam) est d'assurer la formation professionnelle supérieure tout au long de la vie des personnes engagées dans la vie active. Aujourd'hui, elle représente trois inscrits sur cinq au Conservatoire. Les deux sur cinq restants sont des apprentis et des étudiants dans quelques filières historiquement ouvertes en formation initiale. C'est notamment le cas des ingénieurs diplômés de l'école supérieure des géomètres et topographes Cnam - ESGT, des formations de l'Institut national des sciences et techniques de la mer - Cnam - INTECHMER ou l'École nationale du jeu et des médias interactifs numériques - Cnam - ENJMIN).

On appelle **« auditeur »** toute personne que le Conservatoire **inscrit administrativement** dans le centre de sa région de résidence et qui suit un enseignement ou une activité (*cf.* infra) référencé dans la base nationale de l'offre du Conservatoire (BéDéO), quelle que soit la modalité pédagogique.
Chaque auditeur **s'inscrit pédagogiquement** à un/plusieurs enseignements dans le centre de sa région de résidence ou dans une autre région s'il suit, par exemple, une formation ouverte à distance, (*cf.* infra).
Pour bien rendre compte de l'activité d'un centre donné, il convient de comptabiliser l'ensemble des auditeurs inscrits pédagogiquement (i.e. au moins à un enseignement) et de comptabiliser, pour les enseignements à distance, les auditeurs inscrits administrativement dans un autre centre. Ces derniers correspondent aux « **inscrits entrants** ».

L'une des spécificités du Conservatoire est de proposer des **enseignements « à la carte »**, c'est-à-dire que les auditeurs s'inscrivent à autant de modules d'enseignements qu'ils le souhaitent sans pour autant viser un cursus diplômant.
Le Conservatoire propose également des **cursus « bloqués »** : c'est-à-dire un ensemble de modules d'enseignements obligatoires comme pour l'alternance.
Il propose aussi des modalités d'accès « **hors temps de travail** - HTT » (i.e. cours suivis en soirée et le samedi) et en journée, tout particulièrement pour les enseignements des **cursus en alternance**.

Les enseignements sont proposés selon plusieurs modalités pédagogiques : en **présentiel** (PRES), à **distance** (FOAD) ou en « **hybride**[1] » (HYB), c'est-à-dire qui combinent à la fois un enseignement à distance et des séances de regroupement/tutorat en présentiel.
Un même enseignement peut être organisé par plusieurs centres en région. L'enseignant responsable national attribue un agrément à l'enseignant « local » pour mettre en œuvre le programme et l'évaluation.
La formation dispensée en modalité « hybride » est scénarisée avec une succession de séances de cours que l'on peut suivre à distance et de séances de regroupements en présentiel. De ce fait, l'auditeur s'inscrit dans sa région de résidence (*cf.* supra).

[1] On parle également parfois de formations « mixtes », *cf.* note de règlement n°2017-11/DNF relative à la définition des modalités de formation ouvertes à distance.

II. Organisation des enseignements au Cnam

Jusqu'en 2009, une trentaine d'instituts spécialisés : Cnam - INTEC, Cnam - ICH, Cnam - ICSV notamment, était gérée au sein du Conservatoire avec leurs propres équipes, budgets, applicatifs de scolarités, codifications d'unités d'enseignement.
Ces marques à forte identité, dispensent des enseignements spécialisés reconnus par les branches professionnelles. Elles ont intégré les équipes pédagogiques nationales (EPN) et progressivement les outils de gestion de scolarité des centres : SISCOL et Gescicc@ (*cf.* infra).

Depuis la réforme « Cnam 2020 » de 2016, le Conservatoire est donc organisé autour de seize **équipes pédagogiques nationales et la structure Communication en Langues Étrangères** (CLE). En étroite liaison avec, notamment, le service d'appui à la formation (SAF) et la direction nationale des formations (DNF), une EPN a pour mission de réaliser l'ingénierie de formation, dans le cadre de l'offre globale de l'Établissement. Elle assure et garantit la mise en œuvre et le déploiement de l'offre de formation.

Dans cette configuration, ce sont les **centres Cnam en région** (CCR) ou les **centres Cnam à l'étranger**[2] (CCE) qui inscrivent et dispensent les formations aux auditeurs.
Ainsi, quelle que soit leur localisation, les centres du Cnam en région gèrent d'abord et avant tout les auditeurs de leur région. Ils mènent au quotidien un **travail d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement** (AIOA) auprès des prospects, des auditeurs et des *alumni*.
Comme évoqué supra, **chaque auditeur s'inscrit administrativement dans la région de son lieu de résidence**. Quelques exceptions à cette règle ont cours, comme celle concernant les « frontaliers » (par exemple des Compiégnois ou des Vernonnais qui travaillent en Île de France et qui peuvent demander à s'y inscrire) ou encore certains alternants. Ces exceptions sont gérées au cas par cas et en toute transparence avec l'accord des deux centres régionaux concernés.
Pour la région parisienne, partagée entre deux centres Cnam, le centre Cnam Paris (CCP) et le centre Cnam Île de France, une collaboration étroite est entretenue entre les deux directions pour que l'offre disponible soit harmonisée et que les échanges de flux d'informations et d'inscriptions se fassent facilement et rapidement.
Le **centre « Cnam Paris- Établissement public »** se compose des EPN, des marques du Conservatoire et du centre « Cnam Paris ». Cela représente autant de lieu d'inscription ce qui complexifie les collectes statistiques (*cf.* infra).
De son côté, le **centre Cnam Île de France**, comme majoritairement les autres centres Cnam, est une association de gestion à but non lucratif et bénéficie de subventions, notamment de la Région. Chaque francilien peut s'inscrire dans tous les points d'accueil d'Île de France à tous les enseignements dispensés de cette région, qu'ils soient organisés par le centre Cnam Paris - Établissement public ou par le centre Cnam Île de France.

[2] Les CCR/CCE ont eux-mêmes différents centres d'enseignement sur leur territoire.

III. Sources, collecte des données et périmètre

Les centres Cnam utilisent principalement deux applicatifs de gestion de la scolarité permettant la collecte des données (*cf.* Carte ci-dessous) :

- **SISCOL** (Système d'information de la scolarité) est utilisé par le centre Cnam Paris - Établissement public, les EPN et les marques depuis la rentrée 2010-2011 ;
- **Gescicc@** (Gestion de scolarité d'un centre Cnam) développé à l'origine par le centre Cnam Champagne-Ardenne, est aujourd'hui le système d'information utilisé par une immense majorité de centres Cnam.

Petit à petit, les centres qui utilisent un système interne optent pour Gescicc@. Ainsi, en 2022-2023, seuls quatre centres utilisent encore d'autres applicatifs de gestion : Open Portal (centre Cnam Pays de la Loire pour une grande partie de leur activité), GALAO (pour la « gestion de l'alternance assistée par ordinateur » du centre Cnam Hauts de France et de l'antenne alternance de l'EiCnam), SiiCRE (système informatique intégré du centre Cnam La Réunion), SISSAE (un système interne au centre Cnam Liban) et le centre Cnam Madagascar.

Système de gestion de scolarité utilisé dans les CCR/CCE du Cnam en 2022-2023.

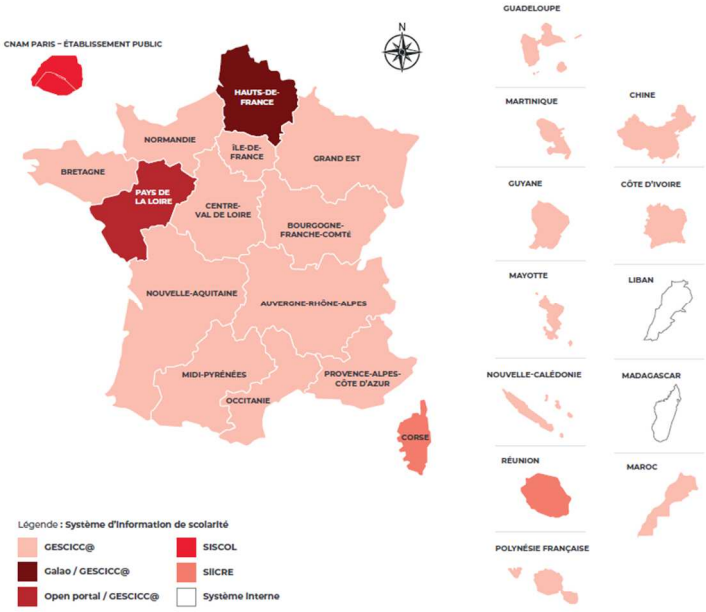

Sources : systèmes de scolarité des CCR/CCE - Carte réalisée par la Dircom.

Avec la mise à disposition des données administratives et pédagogiques à partir de l'entrepôt de données SIAP[3], les données utilisées pour ce rapport correspondent dorénavant en très grande partie à une extraction de cet entrepôt. L'Observatoire des études et carrières organise encore une collecte manuelle pour le centre Cnam de Madagascar et pour l'historique du centre Cnam du Liban qui utilisent des applicatifs de gestion de scolarités dont les données ne sont pas encore ou viennent d'être versées directement dans l'entrepôt (*cf.* supra).

Fin mars/début avril, l'Observatoire procède à une extraction des données à partir de l'entrepôt SIAP, après la saisie de la présence et réussite aux examens. Pour le rapport de cette année, portant sur les données de l'année universitaire 2022-2023, l'extraction a eu lieu en date du 05 avril 2024. Un travail de consolidation permet alors :

[3] Projet piloté par la DAP.

- d'agréger au niveau de l'enseignement les données par centre Cnam et EPN : ainsi, pour chaque enseignement, on dispose du nombre d'inscrits, de présents à l'examen et de reçus (note supérieure ou égale à 10/20 à l'examen) ;
- de déterminer les profils des auditeurs grâce à des données contenant des informations pédagogiques et sociodémographiques (âge, genre, plus haut diplôme, etc.) ;
- d'avoir des informations détaillées sur les alternants et leurs profils.

Il est important de rappeler que les informations qui remontent des applicatifs de gestion de scolarité correspondent aux déclarations faites par les auditeurs au moment de leur inscription. Les auditeurs n'étant pas dans l'obligation de fournir certaines informations telles que leur plus haut diplôme obtenu avant leur inscription au Conservatoire ou leur quotité de travail s'ils travaillent, le taux d'information manquante est précisé.

Les données concernant la diplomation sont issues des applicatifs SISCOL et de gestion dématérialisée de la demande de diplôme (D3). Pour les quelques cursus dont la gestion de la diplomation est encore en dehors de ce processus, avec l'appui du service de la diplomation de la DNF, l'Observatoire mène une collecte manuelle.
Enfin, les données concernant la valorisation des parcours sont issues des applicatifs de gestion dédiés à la valorisation des acquis de l'expérience (VAE) ou des acquis professionnels et personnels (VAPP) et de la validation des études supérieurs (VES).

IV. Périmètres

Afin de pouvoir mener des comparaisons au sein du réseau, les périmètres retenus pour ce rapport sont les suivants :

- Concernant le dénombrement des auditeurs et de leurs inscriptions :
    - Seules les inscriptions à une Unité d'Enseignement (UE) ou une Unité Spécifique (US) de l'offre nationale de formation sont comptabilisées (i.e. offre du catalogue annuel de formations proposée sur l'ensemble du réseau - BéDéO) ;
    - Un auditeur est retenu pour les statistiques uniquement s'il s'est inscrit au moins à une UE ou US du catalogue de l'offre nationale l'année universitaire considérée (on parle alors d'inscriptions « pédagogiques ») ;
    - Pour éliminer les doubles comptes, on s'appuie, pour un centre donné, sur les notions d'inscriptions « administratives », et pour la FOAD, d'inscriptions « régionales », d'inscriptions « entrantes » et d'inscriptions « sortantes ».
      Prenons le cas d'un auditeur inscrit administrativement dans un centre A et qui suit plusieurs unités en FOAD ; 3 dans le centre A et 2 dans le centre B.
      Il sera compté comme inscrit administratif dans le centre A, il aura 3 inscriptions pédagogiques décomptées en FOAD dans le centre A (inscriptions « régionales ») et 2 inscriptions pédagogiques en FOAD dans le centre B (ces 2 inscriptions sont considérées comme « entrantes » pour le centre B et « sortantes » pour le centre A).
- Concernant **la définition des promotions de diplomation** : historiquement le Conservatoire propose des formations aux adultes « à la carte » (*cf.* supra), par extension, au libre choix des auditeurs, sans limitation du nombre d'inscriptions et sans obligation de validation. Tous ne se destinent donc pas à suivre l'intégralité d'un parcours menant à un diplôme et la notion de promotion n'est pas la plus adaptée. *A contrario*, la notion de promotion est réelle pour les auditeurs inscrits dans une formation bloquée (*cf.* supra) qui, eux, suivent un parcours de formation défini dès le départ et entrent dans une logique de promotion.
  Pour autant, afin de faciliter la lecture des statistiques, ce rapport propose des tableaux de diplômés par promotion définie de la sorte :
  Sont réputés de la promotion de diplomation 2021-2022 :

- Les auditeurs dont la date de jury de diplomation d'un Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST), d'une Licence, d'un Master, d'un Doctorat ou d'un Titre ingénieur s'est tenue entre le 01/12/2021 et le 30/11/2022 (« règle du rectorat »)[4] ;
- Les auditeurs dont la date de jury de diplomation d'un Certificat, d'un Diplôme d'établissement ou d'État, d'un Titre du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), d'un Magistère, d'un Master of Business Administration (MBA) ou d'un Mastère spécialisé s'est tenue entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022

L'ensemble est présenté sous l'étiquette de promotion « 2021-2022 ».

V. Listes des tableaux du CC2023

Les auditeurs du Cnam - Leur nombre

Tableau 1 : Répartition du nombre d'auditeurs inscrits au Cnam (sans double compte), selon de grandes aires géographiques depuis 2018-2019.
Tableau 2 : Répartition du nombre d'auditeurs inscrits au Cnam selon de type d'activité en 2022-2023.
Tableau 3 : Activité administrative et pédagogique régionale et à l'étranger en 2021-2022 et 2022-2023.
Tableau 4 : Répartition du nombre d'enseignements ouverts avec au moins un auditeur inscrit par CCR/CCE en 2021-2022 et 2022-2023.

Les auditeurs du Cnam - Les modalités pédagogiques

Tableau 5 : Répartition des auditeurs inscrits au Cnam à au moins un enseignement en FOAD ou HYB selon de grandes aires géographiques depuis 2018-2019.
Tableau 6 : Part (en %) d'auditeurs inscrits au Cnam à au moins un enseignement en FOAD ou HYB selon le CCR/CCE depuis 2018-2019.

Les auditeurs du Cnam - Les MOOC

Tableau 7 : Répartition des inscriptions aux MOOC du Cnam depuis 2020-2021.

Les auditeurs du Cnam - Leur profil

Tableau 8 : Répartition des âges des auditeurs par genre en 2022-2023.
Tableau 9 : Évolution des âges moyens (en années) et du rapport de masculinité selon le CCR/CCE depuis 2020-2021.
Tableau 10 : Répartition des auditeurs selon le niveau de formation avant la première inscription au Cnam depuis 2018-2019.
Tableau 11 : Part (en %) des auditeurs selon le plus haut niveau de diplôme obtenu en formation initiale avant leur première inscription au Cnam en 2022-2023 selon le CCR/CCE.
Tableau 12 : Part (en %) des auditeurs selon leur situation face à l'emploi lors de leur première inscription au Cnam depuis 2018-2019.
Tableau 13 : Part (en %) des auditeurs en emploi lors de leur inscription au Cnam selon leur PCS depuis 2018-2019.
Tableau 14 : Situation face à l'emploi des auditeurs lors de leur inscription au Cnam en 2022-2023 selon le CCR/CCE (en %).

[4] À noter que du fait de la pandémie de Covid-19, une souplesse a été accordée par le rectorat et la promotion 2019-2020 correspond aux diplômés dont le jury de diplomation s'est tenu jusqu'au 31/12/2020.

Les auditeurs du Cnam - Focus sur les auditeurs internationaux
Tableau 15 : Répartition des auditeurs inscrits dans un centre ou une antenne du Cnam à l'étranger, selon leur nationalité en 2022-2023.

Les inscriptions pédagogiques - Leur nombre
Tableau 16 : Répartition du nombre d'inscriptions au Cnam selon de grandes aires géographiques depuis 2018-2019.
Tableau 17 : Répartition du nombre d'inscriptions selon le type d'activité en 2022-2023.
Tableau 18 : Répartition du nombre d'inscriptions par CCR/CCE depuis 2020-2021.
Tableau 19 : Répartition du nombre d'inscriptions et du déploiement de l'offre en région par EPN en 2021-2022 et 2022-2023.

Les inscriptions pédagogiques - Les modalités pédagogiques
Tableau 20 : Répartition des inscriptions selon les modalités pédagogiques et de grandes aires géographiques depuis 2018-2019.
Tableau 21 : Répartition du nombre d'inscriptions par modalité pédagogique et par CCR/CCE en 2022-2023.
Tableau 22 : Répartition par CCR/CCE des inscriptions pédagogiques FOAD et HYB selon le centre d'inscription administrative en 2022-2023.

Les inscriptions pédagogiques - Les heures stagiaires
Tableau 23 : Répartition du nombre d'heures stagiaires théoriques par grandes aires géographiques depuis 2020-2021.
Tableau 24 : Répartition du nombre d'heures stagiaires théoriques par CCR/CCE depuis 2020-2021.
Tableau 25 : Répartition du nombre d'heures stagiaires théoriques selon l'EPN depuis 2020-2021.

Focus sur l'alternance
Tableau 26 : Nombre d'auditeurs inscrits au Cnam en alternance selon les grandes aires géographiques depuis 2018-2019.
Tableau 27 : Nombre d'auditeurs inscrits en alternance au Cnam depuis 2018-2019.
Tableau 28 : Nombre d'auditeurs inscrits dans les EPN en alternance depuis 2018-2019.
Tableau 29 : Âge moyen (en années) et rapport de masculinité des auditeurs inscrits dans les CCR/CCE en alternance depuis 2020-2021.
Tableau 30 : Âge moyen (en années) et rapport de masculinité des auditeurs inscrits dans les EPN en alternance depuis 2020-2021.
Tableau 31 : Répartition des auditeurs inscrits dans un cursus en alternance depuis 2018-2019 selon le plus haut diplôme obtenu en formation initiale.
Tableau 32 : Nombre d'auditeurs inscrits en alternance au Cnam selon le type de formation suivie depuis 2018-2019.
Tableau 33 : Part (en %) d'auditeurs inscrits dans un cursus en alternance dans les CCR/CCE selon différentes caractéristiques en 2022-2023.

Valorisation des parcours au Cnam - La validation des acquis professionnels et personnels (VAPP)
Tableau 34 : Dispositif de validation des acquis professionnels et personnels (VAPP) depuis 2018.
Tableau 35 : Évolution des âges moyens (en années) des candidats à une VAPP selon le genre depuis 2018.
Tableau 36 : Évolution de la part (en %) de demandeurs d'emploi ou de « sans emploi » parmi les candidats à une VAPP depuis 2018.
Tableau 37 : Répartition (en %) des niveaux de plus hauts diplômes initiaux des candidats à une VAPP au moment de leur demande depuis 2018.
Tableau 38 : Répartition des notifications de décision de VAPP depuis 2018.

Tableau 39 : Taux (en %) d'accès direct ou avec dispense et taux (en %) d'« accès sous réserve » à une certification dans le cadre d'une VAPP selon le niveau de diplôme visé depuis 2018.
Tableau 40 : Répartition et taux (en %) d'accès directs ou avec dispense et d'« accès sous réserve » à une certification dans le cadre d'une VAPP par EPN en 2023.
Tableau 41 : Répartition des candidats à une VAPP, de l'ensemble des notifications de décision, des taux (en %) d'accès directs et partiels par CCR/CCE en 2023.

Valorisation des parcours au Cnam - La validation des acquis de l'expérience (VAE)

Tableau 42 : Dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) depuis 2018.
Tableau 43 : Évolution des âges moyens à la décision (en années) des candidats à une VAE selon le genre depuis 2018.
Tableau 44 : Évolution de la part (en %) de demandeurs d'emploi ou de « sans emploi » parmi les candidats à une VAE selon le genre depuis 2018.
Tableau 45 : Évolution de la durée moyenne (en années) entre l'obtention du plus haut diplôme et la candidature à une VAE selon le genre depuis 2018.
Tableau 46 : Évolution de la part (en %) des niveaux de plus hauts diplômes initiaux des candidats à une VAE au moment de leur demande depuis 2018.
Tableau 47 : Évolution de la part (en %) des types de financement de la VAE depuis 2018.
Tableau 48 : Répartition des notifications de décision de VAE depuis 2018.
Tableau 49 : Taux (en %) de délivrance de diplôme et taux (en %) de validation partielle selon le niveau de diplôme visé dans le cadre de la VAE depuis 2018.
Tableau 50 : Taux (en %) de délivrance de diplôme et taux (en %) de validation partielle selon le diplôme visé dans le cadre de la VAE depuis 2018.
Tableau 51 : Taux (en %) de délivrance de diplômes et taux (en %) de validation partielle dans le cadre d'une VAE par EPN en 2023.
Tableau 52 : Répartition des candidats à une VAE, de l'ensemble des notifications de décision, des taux (en %) de délivrance de diplôme, de validation partielle par CCR/CCE en 2023.

Valorisation des parcours au Cnam - La validation des études supérieures (VES)

Tableau 53 : Dispositif de validation des études supérieures (VES) depuis 2018.
Tableau 54 : Évolution des âges moyens (en années) des candidats à une VES selon le genre depuis 2018.
Tableau 55 : Répartition des notifications de décision de VES depuis 2018.
Tableau 56 : Taux (en %) d'accord et d'« accord couplés avec un refus » dans le cadre d'une VES selon le niveau de diplôme visé depuis 2018.
Tableau 57 : Taux (en %) de validations totales et taux (en %) de validations partielles dans le cadre d'une VES par EPN en 2023.
Tableau 58 : Répartition des candidats à une VES, de l'ensemble des notifications de décision, des taux d'accord (en %) et des taux d'« accord & refus » (en %) par CCR/CCE en 2023.
Tableau 59 : Évolution du taux (en %) de notifications de décision passant par une note de réglement depuis 2018.

Valorisation des parcours au Cnam - Présence et réussite aux examens

Tableau 60 : Taux (en %) de présence et de réussite aux examens selon de grandes aires géographiques en 2021-2022 et 2022-2023.
Tableau 61 : Taux (en %) de présence et de réussite aux examens selon la modalité des unités d'enseignement en 2022-2023.
Tableau 62 : Complétude des données (en %), nombres d'inscriptions, taux (en %) de présence et de réussite aux examens par CCR/CCE pour 2021-2022 et 2022-2023.
Tableau 63 : Complétude des données (en %), nombre d'inscriptions, taux de présence et taux de réussite (en %) aux examens selon l'EPN en 2021-2022 et 2022-2023.

Tableau 64 : Taux (en %) de présence et réussite aux examens selon la modalité d'enseignement et le CCR/CCE en 2022-2023.
Tableau 65 : Taux (en %) de présence et réussite aux examens selon la modalité d'enseignement et l'EPN en 2022-2023.

Valorisation des parcours au Cnam - Diplomation et certification

Tableau 66 : Diplomation et certification par type de parchemin depuis 2017-2018.
Tableau 67 : Répartition des diplômes et certificats par niveau depuis 2017-2018.
Tableau 68 : Évolution du rapport de masculinité selon le type de diplôme depuis 2017-2018.
Tableau 69 : Diplomation et certification par EPN depuis 2017-2018.

Rapport réalisé par l'équipe de l'Observatoire des études et carrières
Clément Mapella, Phanit Saing, Daniel Wang,
Corinne Régnard et Rose Prigent
avec l'appui technique de Mahaut Mallard.

Édition de Juillet 2024

Observatoire des études et carrières
Pôle ingénierie et développement de projets FTLV
Direction nationale des formations
292, rue Saint Martin
75141 Paris cedex 03
Case courrier 4DNF01 - Accès 10, 1er étage
oec@lecnam.net